

# CONSEIL MUNICIPAL DU 5 OCTOBRE 2012

L'an 2012, le 5 octobre, à 19 heures, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Christian Bago, Maire, en présence de Madame Louisa Loyer, Adjointe, de Monsieur Armand Dedieu, adjoint, de Madame Anne Bernstein, de Messieurs Gérard Barrier, Jean-Pascal Descamps, Michel Noirault et Dominique Fasse formant la majorité des membres en exercice. Monsieur Georges Masfranckx et Madame Dorothee Boudine, absents excusés. Madame Catherine Van Isacker †  
Pouvoir de Monsieur Georges Masfranckx à Monsieur Christian Bago  
La secrétaire de séance est Tatiana Le Cerf, secrétaire de Mairie.

Monsieur Christian Bago, Maire, énonce l'ordre du jour.

Monsieur Michel Noirault fait le point sur la manifestation « Auto Rétro – 4<sup>ème</sup> édition » du 30 septembre dernier : le nombre maximum de participants a été atteint, l'organisation s'est bien passée. Il souligne plus particulièrement le rapprochement intergénérationnel des bréançonnais qui sont intervenus tout au long de la journée pour le bon déroulement de la manifestation.

## 1- Budget Supplémentaire 2012

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14,

Vu le budget de la commune de Bréançon ;

Monsieur Dedieu, premier maire-adjoint, propose au Conseil Municipal un Budget Supplémentaire pour l'exercice 2012 afin d'ajuster les dépenses et les recettes des sections de fonctionnement et d'investissement dont les montants sont repris ci-dessous :

Section de fonctionnement :

Dépenses supplémentaires : 3 477€

Recettes supplémentaires : 3 477€

Section d'investissement :

Dépenses supplémentaires : - 56 365€

Recettes supplémentaires : - 56 365€

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité le Budget Supplémentaire

## 2- Statuts de l'intercommunalité Vexin Centre

Vu l'arrêté du Préfet du Val d'Oise du 11 novembre 2011 de projet de fusion des communautés « Val de Viosne », « Plateau du Vexin » et « Trois vallées du Vexin »,

Vu l'article 60 III de la loi du 16 décembre 2010 de réforme des collectivités territoriales,  
Vu la diffusion des statuts de la nouvelle intercommunalité lors du dernier Conseil, Monsieur Bago, Maire, informe les élus que leur mise en place interviendra le 1<sup>er</sup> janvier 2013 s'ils sont approuvés.

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité les statuts de la Communauté de Communes Vexin Centre dont le siège se situera à Vigny.

Monsieur Bago, précise que la trésorerie de Marines gèrera les comptes de la CC Vexin Centre et que celle de Vigny restera en place finalement.

Chaque commune aura un délégué suppléant qui pourra siéger et voter en l'absence du délégué titulaire.

### **3- Fourrière animale**

Vu la délibération du 26 janvier 2012 du Conseil Communal de Champagne-sur-Oise demandant son adhésion au Syndicat Mixte de Gestion de la Fourrière Animale du Val d'Oise,

Vu la délibération n° 2012-01 du SMGFAVO acceptant l'adhésion de la commune de Champagne-sur-Oise et demandant aux villes adhérentes de délibérer en ce sens,

Le Conseil Municipal de Bréançon, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité, l'adhésion de la commune de Champagne-sur-Oise au SMGFAVO.

### **4- Reprise de voirie au lotissement de l'Orée du Bois**

Monsieur Geysens, lotisseur de l'Orée du Bois au Faÿ, dans son courrier du 3 septembre 2012, propose la cession des parcelles ZD 35, ZD 194 et ZD 195 pour le prix d'un euro symbolique à la Commune de Bréançon afin d'éviter la création d'une association Syndicale Libre. Ces parcelles représentent les parties communes du lotissement (voirie et parkings).

Monsieur Bago lit au Conseil un courrier de Monsieur Masfranckx donnant son avis sur le sujet. Il conseille d'attendre la fin définitive des travaux (2 maisons encore en construction, clôtures des parcelles, réparation d'un candélabre cassé...) avant de faire un inventaire et de prendre une décision. Les conseillers sont du même avis et décident de reporter leur décision.

### **5- Revenus des concessions du cimetière communal**

Monsieur Christian Bago, Maire, expose que la répartition actuelle du produit des concessions de cimetière entre la commune (2/3) et le CCAS (1/3) n'a plus de base légale et que la Commune peut librement décider des modalités de répartition du produit perçu.

Le Conseil, à l'unanimité, décide d'attribuer la totalité des produits à la Commune et annule la délibération du 15 décembre 2000.

Le prix de la concession reste fixé à 300€.

## 6- Divers

- a. Abribus au bourg : suite à la demande de Madame Louisa Loyer lors du dernier Conseil, elle propose un modèle d'abri existant dans le Vexin. Cependant, il se pose un problème de place pour l'arrêt devant la propriété de Madame Bourgeois. Si on souhaite déplacer l'arrêt existant devant l'école de la Marette, il faut constituer un dossier de demande pour le Conseil Général qui seul peut donner son accord, cela risque d'être compliqué et long. Monsieur Dedieu propose une autre solution : utiliser l'emplacement à droite du portail du Manoir, qui appartient à la Commune, voire de tout simplement faire une reprise de charpente existante pour créer l'abribus. Cet éventuel abribus fera l'objet d'un devis et d'une étude de subventions .
- b. Site internet  
Monsieur Lionel Godet gère bénévolement actuellement le site internet de Bréançon. A partir de 2015, le Conseil Général ne va plus maintenir le marché d'assistance et d'hébergement des sites communaux et chaque commune devra trouver un autre prestataire. Le site actuel est devenu obsolète et ne peut plus évoluer. Il demande en outre beaucoup de temps pour les mises à jour. Les nouveaux sites facilitent la navigation, sont plus intuitifs, proposent des newsletters... Toutefois la refonte du site de Bréançon sera payante. La société Gallimédia propose le devis suivant :
- Migration du site : 2250€HT
  - Formation de 4 personnes : 795€
  - Hébergement et maintenance : 540€HT
- Soit 3585€HT la 1<sup>ère</sup> année.  
Puis 540€HT d'hébergement les années suivantes et 300€ les 10 interventions techniques.  
Le Conseil prendra sa décision lors de l'élaboration du Budget 2013 ou 2014
- c. Syndicat de Gendarmerie : La commission d'achat de la nouvelle gendarmerie a choisi ses prestataires de services, son assurance ainsi que ses achats de travaux. Les travaux commenceront début décembre au plus tôt. Bien que le taux des emprunts ne soit pas encore arrêté, le coût par habitant est estimé autour de 4€/an

Monsieur Bago, Maire, propose pour le prochain Conseil Municipal la date du vendredi 30/11 et pour la réunion de la commission des listes électorales le vendredi 16/12

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h35.